

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-525

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
 Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
 M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
 Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
 M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
 M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
 Mme Eva MILLIER à M. Gwénaël LAMARQUE
 M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
 M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
 M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
 M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
 Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
 M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
 Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
 Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
 M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h30
 M. Olivier CAZAX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
 M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
 M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
 Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
 M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
 Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
 M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
 M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
 M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
 M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
 Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
 Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Direction ressources et ingénierie financière Service dette et partenariat privé	N° 2020-525

Blanquefort - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 2 logements individuels locatifs sociaux, sis, opération 18CHP101, 44/46 avenue de l'Europe - Emprunts d'un montant total de 506 372 euros, des types PLUS et Booster, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Garantie - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'habitations à loyer modéré (S.A. d'HLM) VILOGIA demande de l'octroi de la garantie de Bordeaux Métropole concernant des emprunts des types Prêt locatif à usage social (PLUS) et Booster d'un montant global de 506 372 euros souscrits auprès de la CDC. Ces emprunts sont destinés à financer la charge foncière et la construction de 2 logements individuels sis 44/46 avenue de l'Europe sur la commune de Blanquefort.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération n° 2013/0345 du 31 mai 2013, reçue à la Préfecture de la Gironde le 7 juin 2013, relative au nouveau dispositif de garantie des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations,

VU la décision de financement n° 20193306300147 du 20 décembre 2019 de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole,

VU le contrat de prêt n° 113732, ligne 5354410 de 170 422 € (PLUS Foncier), ligne 5354411 de 305 950 € (PLUS) et ligne 5354412 (Booster) de 30 000 €, ci-annexé, signé le 09 septembre 2020 par la Caisse des dépôts et consignations et le 09 septembre 2020 par la société anonyme d'HLM VILOGIA, emprunteur,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande précitée, formulée par la Société anonyme d'HLM VILOGIA, s'inscrit dans le cadre des conditions d'octroi de la garantie métropolitaine définies par la fiche 3 du règlement d'intervention en faveur du logement social approuvée par la délibération n° 2017/838 du 22 décembre 2017 reçue à la Préfecture de la Gironde le 22 décembre 2017, et annexée à ladite délibération,

DECIDE

Article 1 : d'accorder sa garantie à la Société anonyme d'HLM VILOGIA à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt n° 113732, ligne 5354410 de 170 422 € (PLUS Foncier), ligne 5354411 de 305 950 € (PLUS) et ligne 5354412 (Booster) de 30 000 €, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations en vue de financer la charge foncière et la construction de 2 logements individuels sis 44/46 avenue de l'Europe sur la commune de Blanquefort, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions dudit contrat,

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale des prêts jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Article 3 : de s'engager au cas où l'organisme susmentionné, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre-missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Article 4 : de s'engager, pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de garantie à intervenir avec la Société anonyme d'HLM VILOGIA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2020	Madame Véronique FERREIRA